Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260402-2026_04_005-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

L'an deux mil VINGT-SIX, le 2 avril, à 19H30 le Conseil Municipal de la Commune de Muzillac, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame CABON Marie-Thérèse, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 28 Votants : 29

Présents : Marie-Thérèse CABON, Bruno HUBERT, Christine LE CADRE, Eric BLANCHO, Florence RAUFFLET, Franck GALUDEC, Séverine GUYOT, Benjamin VILAIN, Etienne LAURENT, Monique DELANNOY, Jean-Luc PICHOT, Patrick HUBERT, André ALLIO, Michel CRIAUD, Marc LE CHENADEC, Dominique LE JALLÉ, Edith LE PALAIRE, Manuela CADOU, Fabrice LE BOT, Raphaël EVAIN, Morgane DANIEL SCHMITT, Laëtitia NICOLAS, Elise JARRON-JAHANGARD, Angélique BERET, Pierre-Yves LE JALLÉ, Michèle COLLIN, Guillaume JOGUET, Ninon BIHAN

Absents :
Hugo MAIRE donne pouvoir à Christine LE CADRE, en date du 30/03/2026

Date de convocation : 25/03/2026 Date d'affichage convocation : 26/03/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 09/04/2026

Mme Christine LE CADRE a été désignée **secrétaire de séance**.
Les débats sont retransmis sur la chaîne YouTube de la Ville de Muzillac (https://www.youtube.com/watch?v=UldUV1d8vgs)

Délibération 2026 04 005
ÉLECTION DES MEMBRES DU CCAS

En application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du conseil d'administration du C.C.A.S., présidé de droit par le Maire. Ce Conseil est composé, à parité, d'élus municipaux et de membres issus de la société civile, dans une proportion de 8 minimum à 16 maximum.
Mme la Maire propose de reconduire le nombre de membres en fonctionnement au cours du précédent mandat, soit 16 membres dont 8 élus au sein du Conseil Municipal et 8 nommés par arrêté municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- FIXE à 16 le nombre des membres du Conseil Administration.
- ELIT à main levée les huit membres élus, répartis à la représentation proportionnelle comme suit :

1	PICHOT Jean-Luc	5	LE PALAIRE Edith
2	VILAIN Benjamin	6	HUBERT Patrick
3	LE JALLÉ Dominique	7	LE JALLÉ Pierre-Yves
4	CADOU Manuela	8	BIHAN Ninon

Les huit membres issus de la société civile seront nommés par arrêté.

Pour extrait conforme au registre,	Certifié exécutoire
La Maire, Marie-Thérèse CABON	Le secrétaire de séance, Christine LE CADRE
MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)	MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)